

VILLE D'HAVELUY

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de séance : 11 SEPTEMBRE 2024

Date de convocation : 5 SEPTEMBRE 2024
Date d'affichage : 5 SEPTEMBRE 2024

Nombre de conseillers :
En exercice : 21
Présents : 14
Votants : 20

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1ère Adjointe + MAYEUX M., 3ème Adjointe, + DHAUSSY L., 5ème Adjointe + LEBBADER D., 6ème Adjoint + CARLIER N. + GIRARD J.C + LEFEBVRE B. + PLANTIN M.F. + GLORIA D. + BUONGIORNO G. + KRYSZTOF J. + CHATELLAIN J. + DELBECQ D.

EXCUSES : MM. MURCIA B., 2ème Adjoint qui donne pouvoir à DELBECQ D. + FERAHTIA A., 4ème Adjoint qui donne pouvoir à RYCKELYNCK J.P + CLOSSE E. qui donne pouvoir à MAYEUX M. + PERNAK C qui donne pouvoir à LEBBADER D. + CASABIANCA M. qui donne pouvoir à PERTOLDI C. + BOCQUILLION R. qui donne pouvoir à DHAUSSY L.

ABSENTS : MM. GARCIA M.

Secrétaire de séance : Mme MAYEUX M.

Délibération N° 2024-04-04

OBJET

Contrat Quartiers 2030 de la Porte du Hainaut

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la sous-préfecture le
Publiée au bulletin le
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME
La Mairie



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 16/09/2024
Reçu en préfecture le 16/09/2024
Publié le 17/09/2024
ID : 059-215902925-20240911-DELIB20240404-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu la délibération cadre du Conseil Régional n°2023-01515 en date du 5 octobre 2023, relative au cadre d'intervention régional en faveur des habitants des quartiers de la Politique de la Ville 2024-2030,

Vu la délibération cadre du Département du Nord n°DTT/2024/24 en date du 26 mars 2024 relative à la nouvelle contractualisation de la politique de la ville,

Vu la délibération n°24071 de la CAPH en date du 8 avril 2024, portant adoption du Contrat Quartiers 2030 de La Porte du Hainaut pour la période 2024-2030,

Vu le Contrat Quartiers 2030 de la CAPH signé par l'Etat, la Région Hauts de France, le Département du Nord, la Société Immobilière Grand Hainaut, Maisons et Cités, Partenord Habitat, SIA Habitat, la Caisse d'Allocations Familiales, l'Agence Régionale de Santé, l'Education Nationale, France Travail, la Banque des Territoires, BPI France, la CPAM du Hainaut, en date du 10 avril 2024,

Considérant que les communes comptant au moins un quartier prioritaire et/ou en géographie dite « complémentaire » pour la CAPH : (Abscon, Denain, Douchy-les-Mines, Escaudain, Escautpont, Haveluy, Haveluy, Hérin, La Sentinelle, Louches, Mortagne-du-Nord, Raismes, Roeulx, Saint-Amand-les-Eaux, Wallers, Wavrechain-sous-Denain)

- Ont participé à l'élaboration du Contrat Quartiers 2030 de La Porte du Hainaut,
- Qu'elles sont les acteurs principaux de la mise en œuvre dudit contrat au travers des programmations annuelles et, pour deux d'entre elles du NPNRU,
- Qu'elles mobilisent pour certaines d'entre elles les crédits de la DSU, de la DPV, de la DSC,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (20 voix « POUR »),

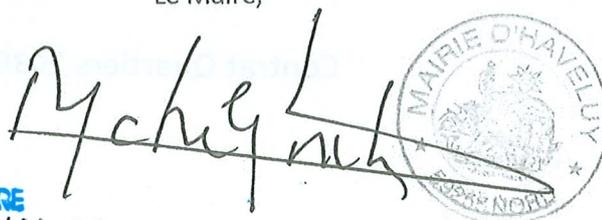
- **APPROUVE** le Contrat Quartiers 2030 de La Porte du Hainaut pour la période 2024-2030,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit contrat et ses éventuels avenants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture le 16/09/2024
Publiée ou notifiée le 17/09/2024

Mariette MAYENCK

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME
Le Maire.

Jean-Paul RYCKELYNCK

